

Achat de cuir dans un magasin, il y a 1 an

Par titia76_old, le 19/11/2007 à 13:33

Bonjour, j'ai acheté avec mon copagnon il y a un an des cuirs dans un magasin. On en a achété 4 pour le prix de 1600 € au lieu de 8000 €. Car c'etait une offre de derniere minute vu qu'on est arrivé 15 minute avant la fermeture du magasin.

Lors du reglement, il nous on fait un crédit, il nous ont donné la facture et une garantie de 5 ans sur les cuirs qui ne mentionne pas sur quoi porte exactement la garantie juste ils nous ont dit verbalement que si il y avait le moindre problème sur les cuirs il nous les changaient.

Deux jours apres l'achat, je voulais tout arreter et souhaitais rendres les cuirs. Ils ne voulaient pas et m'ont dit que c'était une offre promotionnelle. Ils ne m'ont pas mis de bon de retractation sur la facture et ne voulais pas m'en donné.

Aujourd'hui donc 1 an après, un des cuirs qu'on a acheté a été bruler par une cigarette au niveau de la manche ca fait une marque mais pas de trou. Ils ont refuser de faire passer la garantie et veulent nous faire payer la réparation.

Que doit-on faire car on a la garantie?

Par fritz974, le 15/12/2007 à 15:15

garantie de quoi c'est n'importe quoi ce que vous racontez ;.. il n'existe pas de garantie sur les vetements que vous brûlez.....arrêtez de fumer ;... ce sera bon pour votre santé et pour vos cuirs....